



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 21153

Texte de la question

Selon les vœux de M. le Président de la République, la charte de l'environnement sera présentée aux parlementaires avant la fin de l'année 2003. Pour que cette charte ait sa pleine efficacité, M. Jérôme Rivière demande à M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire de bien vouloir lui indiquer s'il jugerait opportun d'inclure dans l'enseignement scolaire des principes élémentaires de protection de l'environnement dans son sens le plus large.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a un rôle majeur à jouer dans l'éducation du futur citoyen à l'environnement. Dès l'école, au cycle des apprentissages fondamentaux et au cycle des approfondissements, les élèves abordent l'étude des paysages, des milieux, de la diversité du vivant, de leur environnement proche. Au collège et au lycée, ils acquièrent des connaissances relatives à l'environnement : l'eau et sa préservation, l'air, le climat et l'effet de serre, les écosystèmes, les sols, les questions de responsabilité individuelle et collective, la nécessaire solidarité régionale, nationale et planétaire... Les dispositifs interdisciplinaires tels que les itinéraires de découverte, les travaux personnels encadrés, les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel sont les lieux privilégiés de traitement de ces thèmes transversaux. De nombreuses initiatives font une large place à l'environnement et au développement durable. L'opération « Envie d'agir » qui valorise l'engagement des jeunes, fréquent sur les questions de solidarité Nord-Sud ou d'environnement, le « Campus des énergies » qui invite les jeunes à s'informer sur le débat national sur les énergies, l'opération « Mille défis pour ma planète » sont autant de moments phares de l'éducation à l'environnement. Lors de l'ouverture des assises de « La Charte de l'environnement », le ministre délégué à l'enseignement scolaire a insisté sur l'importance de l'éducation à l'environnement dans la préservation de notre patrimoine pour les générations futures. Une mission interministérielle visant à renforcer l'éducation et la formation à l'environnement a été confiée par le premier ministre au professeur Michel Ricard. Une expérimentation va être lancée dès la rentrée 2003 ; elle vise à mettre en place de nouvelles démarches pédagogiques assurant à une classe d'âge, du primaire au lycée, une formation progressive et construite d'éducation à l'environnement pour un développement durable. L'évaluation de cette expérimentation permettra d'étudier les conditions de sa généralisation à la rentrée 2004. Cette expérimentation à côté de la réflexion menée lors d'un grand colloque organisé sur ce thème en décembre 2003 participera également de la refondation d'une politique nationale d'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Rivière](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21153

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5071

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6664